

Le jeudi 2 juin s'est déroulée au Ministère une réunion d'information à l'attention des OS des inspecteurs animée par le directeur de cabinet de la ministre, Bernard Lejeune, en présence notamment de Catherine Gaudy et de Pierre Moya. Bernard Lejeune a présenté aux organisations professionnelles le nouveau dispositif d'évaluation professionnelle des enseignants ainsi que les principes associés à la rénovation des carrières. Il a rappelé que l'objectif principal de la réunion était de recueillir les analyses des OS sur le dispositif rénové de l'évaluation en particulier celles relatives aux RDV de carrière.

Les premières réflexions du SNIA-IPR sur les axes proposés ont été exposées en précisant que ce dossier, qui touche au cœur de métier des collègues, était à l'ordre du jour du BN du 8 juin pour une analyse collégiale plus approfondie.

Au cours de cette réunion, le SNIA-IPR a pris acte du principe et de l'esprit de cette rénovation : dissociation de l'évaluation, de la notation, en raison du "cadencement unique" de l'avancement. (À noter que l'institution de rendez-vous de carrière n'est pas nouvelle puisque prévue dans les projets de textes d'avant 2012).

La réorientation des finalités et des modalités de l'évaluation renforce son rôle formatif, de conseil, et d'accompagnement. Ceci est en cohérence avec la circulaire sur les missions de décembre 2015. Les pratiques actuelles d'inspection sont déjà mises en œuvre dans une démarche de conseil avec pour objectif principal l'accompagnement et la formation des enseignants.

Le SNIA-IPR a demandé à participer activement à la définition des éléments de cadrage à construire pour les rendez-vous de carrière qui ne doivent pas remettre en cause l'observation des pratiques professionnelles en classe. *(La prochaine réunion avait été anticipée par le cabinet et fixée au 28 juin).*

Le SNIA-IPR demande la réécriture des points suivants :

Le SNIA-IPR n'accepte pas le vocabulaire utilisé dans les deux premiers paragraphes de la partie 2 qui fait une description caricaturale des pratiques actuelles, de façon répétitive voire insistante : "*trop aléatoire - inéquitable - au détriment - complexe et trop administratif*", "*crystallise les critiques*",

Il ne partage pas l'usage du terme "simpliste" utilisée dans le troisième paragraphe de la partie 2 "*Référentiel commun sur la base de critères simples*" pour qualifier les critères d'évaluation. Nous souhaitons qu'ils soient objectivés et observables.

Dans le dernier §, pour le second degré, le SNIA-IPR demande que les IA-IPR soient clairement spécifiés comme évaluateurs.

Le SNIA-IPR demande que les mesures prises pour les enseignants soient répercutées sur les IA-IPR avec l'obtention de la HC3 à l'horizon 2020 :

Cette rénovation devra s'accompagner d'une réflexion de fond conduite avec les OS des inspecteurs sur l'organisation du travail des corps d'inspection. La diversité aujourd'hui constatée sur les rythmes d'inspection des professeurs est liée en grande partie à l'accroissement constant des missions des IA-IPR.

Le PPCR propose pour les professeurs agrégés, corps vivier des IA-IPR, une refonte indiciaire et la création d'une classe exceptionnelle à la HEB. Elles auront pour conséquence de réduire le différentiel indiciaire avec le corps des IA-IPR et ainsi d'impacter négativement l'attractivité du métier déjà mise à mal. Le directeur de cabinet a précisé qu'après la catégorie A, c'était le tour des A+. Nous saurons rappeler fermement nos revendications lors de l'audience du jeudi 9 juin : augmentation conséquente de l'ICA, programmation de la HEB3 en fin de classe normale et de la HEC3 au sommet de la hors classe.